

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1449-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1449-2026 modifiant le Règlement numéro 1398-2025 concernant la bibliothèque Paul-O.-Trépanier et abrogeant le Règlement numéro 1097-2022 et ses amendements afin d'interdire la présence d'animaux dans les locaux de la bibliothèque ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 6 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 6 février 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 6 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland